

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260702-64_2026-DE

Nombre de conseillers
en exercice19
présents14
votants16

L'an deux mil vingt-six, le **DEUX JUILLET**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	BOUCHET Stéphanie	BODIER Jean-Michel	SANSOUCY Philippe	MOREAU Karine
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	CARCREFF Sylvie	CORBIN Pierre-Marie
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	FRICAUD Yoann	RABU Sophie	

ABSENTS EXCUSÉS : CHIRADE-ANTHOINE Brigitte (pouvoir à BOUCHET Stéphanie) ; PIERRISNARD Béatrice (pouvoir à GOINARD Jean-Michel); GUEGAN Alan ; BONNET Claudine

ABSENTS NON EXCUSÉS : CAHAREL Loïcia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GAVALAND Cédric

OBJET :

64/2026

**MARCHE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

Le marché d'assistance technique pour le restaurant scolaire prend fin le 2 juillet 2026.

N'ayant pour le moment pas de visibilité sur l'avenir du restaurant scolaire en tant que cuisine centrale, M. le Maire suggère de ne conclure que pour une année scolaire seulement un nouveau marché d'assistance technique qui inclut l'élaboration de menus et la fourniture de denrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir la proposition de la société Ansamble portant sur :

- Une part fixe de 8 940 € HT (soit 894 € par mois sur 10 mois)
- Une part variable correspondant à la part alimentaire, facturée à l'euro l'euro, d'un montant estimatif de 29 826 € HT pour un menu à 4 éléments

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ